



## **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CE LUNDI 4 NOVEMBRE**

### **Rencontres tenues en présentiel et diffusée sur le Web**

---

**Saint-Basile-le-Grand, le 30 octobre 2024** – Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tiendra une séance ordinaire le lundi 4 novembre prochain à 19 h 30 au centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista. Les portes ouvriront à 19 h. Cet événement prévu par la Loi sur les cités et villes met à l'avant-plan les décisions et les orientations prises par les élus municipaux ainsi que les réalisations et les projets de la Ville.

Au cours de la séance se tiendra une assemblée publique de consultation pour la demande de dérogation mineure DM-24-07, visant le 267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, afin d'autoriser une marge arrière de 0,46 mètre alors que la grille des usages et des normes de la zone 102-C du règlement de zonage n° U-220 exige, pour un bâtiment commercial, une marge arrière minimale de 10 mètres. À cette occasion, toute personne désirant s'exprimer sur le sujet pourra être entendue.

#### **Ne manquez pas la diffusion en ligne**

Vous ne pouvez être présent ? La séance ordinaire du conseil municipal et l'assemblée publique de consultation seront diffusées en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et accessibles pour visionnement en différé. Vous pourrez accéder aux enregistrements en vous rendant au [villesblg.ca/seances](https://villesblg.ca/seances).

#### **Disponibilité de l'ordre du jour et des projets de résolutions : nouveauté !**

Le projet d'ordre du jour sera dorénavant disponible au [villesblg.ca/seances](https://villesblg.ca/seances) les jeudis précédant la tenue de la séance publique. De plus, le jour même de la rencontre, les projets de résolutions seront déposés sur le site Web pour consultation. Il est à noter que l'ordre du jour et les extraits du procès-verbal constituent des documents préliminaires et peuvent faire l'objet de modifications lors de la séance, notamment par l'ajout ou le retrait de sujets ou la modification du texte. Enfin, le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, pourra être consulté sur le site Web ou à l'hôtel de ville.

#### **Période de questions**

La séance ordinaire débutera par la période de questions, intitulée *La Parole aux Grandbasilois*, ayant trait à tout sujet relatif à la vie municipale. Après la rencontre, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance pourront également les adresser aux membres du conseil municipal.

#### **Accessibilité universelle**

En conformité avec son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville souhaite rendre ses assemblées accessibles à tous. Ainsi, le centre civique Bernard-Gagnon est

accessible aux personnes à mobilité réduite et pour ceux souhaitant visionner la séance en différé, les sous-titres peuvent être activés sur YouTube.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communication  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8112 | [k.falcon@villesblg.ca](mailto:k.falcon@villesblg.ca)

**Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)